

SÉANCE DU 10 JUIN 2016

Ordre du jour : **URBANISME**
 VALIDATION DES RPQS (Rapport sur le Prix et la Qualité du Service)
 EAU – ASSAINISSEMENT COLLECTIF – ASSAINISSEMENT NON
 COLLECTIF
 MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS
 AVANCEMENT DES TRAVAUX
 QUESTIONS DIVERSES

Par suite d'une convocation en date du 3 juin 2016, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis en mairie le vendredi 10 juin 2016 à 20 heures 30 sous la présidence de Monsieur Bernard CHASSOT, Maire.

Étaient présents : Bernard CHASSOT, Jean-Claude JACQUET, Cédric ROMAND, Jean-Claude TIMMERMAN, Karine VEYRAT, Jacques VUICHARD, Anne-Marie BAUDET, Laëtitia SEBERT, André MORARD, Véronique LEGENDRE, Philippe NAVET, Patrice GAILLARD, Lydie GALL, Jacques MENU
Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Absent excusé : Thierry MERLE

Le Maire ayant ouvert la séance à 20h30 et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.
A été nommée secrétaire de séance : Véronique LEGENDRE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuve le compte-rendu de la séance de conseil municipal du vendredi 13 mai 2016.

URBANISME

Monsieur le Maire présente les dossiers d'urbanisme déposés et rappelle à l'assemblée que, pour respecter la réglementation, les avis donnés aux dossiers ne seront plus affichés.

VALIDATION DES RPQS (Rapport sur le Prix et la Qualité du Service) EAU – ASSAINISSEMENT COLLECTIF – ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable, un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif et un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement non collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

ADOpte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2015, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif 2015 et le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement non collectif 2015,

DÉCIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération ;

DÉCIDE de mettre en ligne le rapport validé sur le site www.services.eaufrance.fr conformément à l'arrêté SNDE du 26 juillet 2010.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant le tableau des emplois adoptés par le conseil municipal le 17 janvier 2014,

Considérant la nécessité de supprimer un poste de rédacteur territorial titulaire à temps complet en raison de l'avancement de grade dans le grade de rédacteur principal 2^{ème} classe du titulaire du poste,

Considérant la nécessité de créer un poste de rédacteur principal 2^{ème} classe titulaire à temps complet en raison de l'avancement de grade dans le grade de rédacteur principal 2^{ème} classe du titulaire du poste,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante :

FONCTIONNAIRES :

- la **suppression** d'un emploi de rédacteur, permanent à temps complet ;
- la **création** d'un emploi de rédacteur principal 2^{ème} classe, permanent à temps complet ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'adopter, à compter du 1^{er} septembre 2016, les modifications du tableau des emplois ainsi proposées :

Tableau des emplois permanents à temps complet		
Emplois	Nombre	Grade
- Service administratif		
Secrétaire de mairie	1	Cadre d'emplois : rédacteur territorial Grade : rédacteur principal 2 ^{ème} classe
- Service technique		
Agent polyvalent	1	Cadre d'emplois : agent de maîtrise Grade : agent de maîtrise
Tableau des emplois permanents à temps non complet		
Emplois	Nombre	Grade
- Service administratif		
Secrétaire de mairie	1	Cadre d'emplois : adjoint administratif territorial Grade : adjoint administratif 1 ^{ère} classe – 17.5/35 ^{ème}
- Service technique		
Agent d'entretien des locaux	1	Cadre d'emplois : adjoint technique territorial Grade : adjoint technique 2 ^{ème} classe – 5/35 ^{ème}

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012, article 6411.

Le conseil municipal décide également d'étendre le régime indemnitaire du grade de rédacteur au grade de rédacteur principal 2^{ème} classe, soient : Indemnité forfaitaire de travaux supplémentaires (IFTS) et Indemnité d'exercice de missions (IEM). Un arrêté nominatif fixera le montant de l'indemnité attribuée.

AVANCEMENT DES TRAVAUX

Aménagement de la RD 992 : Accord de principe sur l'avant-projet « rond point route de Savigny et plateau – entrée auberge » proposé par PROFILS ETUDES ; Le conseil municipal est dans l'attente d'un chiffrage.

Extension du Bar à Thym : Monsieur Patrice GAILLARD intervient et présente un avant-projet établi par l'architecte Monsieur PERRET, soit un agrandissement de 60 m2 environ (extension au RDC, Chambre froide pour le restaurant et 2 appartements en plus au 1er étage) ; lors de ces travaux, les activités de l'auberge et de la chocolaterie ne devraient pas être perturbées. Des études plus approfondies sont en cours.

Travaux d'assainissement « au Crêt » : la circulation sera interdite durant les travaux jusqu'au 30 juin 2016. Des panneaux de déviation sont mis en place.

QUESTIONS DIVERSES

Château de Noverly / bois de Noverly :

- ▲ Château de Novery : Monsieur le Maire présente l'avant-projet de Monsieur Cédric MAGNIN, propriétaire du château, à savoir création d'un complexe hôtelier et de logements dans l'enceinte du bâtiment avec terrain de tennis, golf....., après discussion, le conseil n'adhère pas à la proposition.
- ▲ Novery/bois de Novery : Monsieur le Maire propose que la commune se porte acquéreur des bois de Novery pour 5 ha 18a et 37ca et 5.000 m2 de terrain située route du Châtelard face à l'abri bus. Après discussion le conseil municipal valide la proposition et demande à Monsieur le Maire de déposer candidature auprès du service départemental de la SAFER avant le 16 juin prochain.

Lotissement «Le Pré des Cassis» : l'éclairage du lotissement sera raccordé à l'éclairage public. Monsieur le Maire s'oppose au branchement sans comptage, un courrier a été envoyé à qui de droit pour la mise en conformité.

Zéro pesticide : Monsieur André MORARD informe le Conseil qu'une journée d'information a été organisée par le Smecru (Syndicat Mixte d'Exécution du Contrat de Rivière des Usses) mardi 7 juin pour les employés communaux et les élus concernés. A l'issue de cette réunion il est prévu de faire un premier essai : nettoyer le cimetière avec le système eau chaude/vapeur.

Fête du Lac 2017 : Une manifestation plus importante est prévue pour les 20 ans du Lac en 2017. L'association « La Fouine », organisatrice de l'évènement, demande à la commune de l'aide financière et humaine.

Le Minziérois : le bulletin municipal sera distribué semaine 24.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

BAUDET Anne-Marie		CHASSOT Bernard	
GAILLARD Patrice		GALL Lydie	
JACQUET Jean-Claude		LEGENDRE Véronique	
MENU Jacques		MERLE Thierry	excusé
MORARD André		NAVET Philippe	
ROMAND Cédric		SEBERT Laëtitia	
TIMMERMAN Jean-Claude		VEYRAT Karine	
VUICHARD Jacques			